

Destinataires : Conseil d'Administration SNGTV, permanents OVVT et SNGTV, Présidents de GTV régionaux et départementaux

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES PERMANENTS OVVT- SNGTV DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2017

Présents : Xavier Gouraud, Christophe Brard, Peggy Riva, Isabelle Coupey, Mathilde Chevalier, Philippe Sulpice, Marina Beral, Dominique Laillet, Virginie Leze, Clotilde Laffineur, Eugénie Hobeika, Alison Dedde, Nathalie Laufrais, Juan Mendez Gomez, Esther Sabin, Claire Beauvais, Magali Ruiz.

SOMMAIRE

Introduction	2
1- CRM - base de données vétérinaires initiale	2
2- Tarification Caréo	2
3- Point sur l'application SNGTV : démonstration version Bêta, retour des DRAAF et DGAI, plan d'action	2
4- Communication entre OVVT et OVVT/SNGTV : partage de documents et autres pour favoriser la mutualisation des expériences	3
5- Partage des compétences au sein du réseau OVVT	3
6- Principales actions menées par les OVVT	3
6.1. Animer le réseau des vétérinaires habilités, en lien avec la DRAAF et les DDPP	3
6.2. Déploiement des formations des vétérinaires habilités selon les programmes et les thématiques validés par la DGAI	4
6.3. Mise en œuvre des visites sanitaires	4
6.4. Renforcer la collaboration avec les autres acteurs du sanitaire	5
6.5. Amélioration permanente de l'efficacité de l'action des vétérinaires habilités (qualité, efficacité, adaptabilité)	5
6.6. Autres actions menées par les OVVT	6
7- Propositions de pistes pour l'Animation des OVVT	6
7.1. Recensement des initiatives à l'échelle régionale/départementale et partage des expériences	6
7.2. Mutualisation des travaux et des compétences	7
7.3. Diffusion d'informations d'intérêt commun aux OVVT	7
Conclusion	7

Introduction

La SNGTV est officiellement reconnue comme animatrice du réseau des OVVT. Cette activité est intégrée dans la convention d'appui signée avec la DGAI.

Cette convention comprend :

- 20 % du temps de Magali Ruiz pour l'animation-coordination nationale du réseau OVVT ;
- 2 réunions permanents-élus par an ;
- 3 réunions thématiques de sections spécialisées.

1- CRM - base de données vétérinaires initiale

Il a été convenu au cours de la réunion que la base de données initiale, déjà envoyée aux OVVT, serait renvoyée sous une forme actualisée en verrouillant les deux colonnes *Structure* et *Individu* et en rajoutant une colonne pour le numéro d'Ordre de la structure (qui est la clé primaire de la base). Il est demandé aux permanents OVVT d'envoyer les listes de vétérinaires habilités ne possédant pas de numéro ordinal à Xavier Gouraud afin qu'il puisse créer un numéro individuel SNGTV en « forçant » l'AS400. Le fichier extrait de l'AS400 doit au-moins comprendre le numéro de département afin que les régions puissent compléter l'ensemble des champs vides.

Chaque OVVT prend en charge de rentrer les données de sa région mais ne prend pas en considération les régions limitrophes. Tous les vétérinaires habilités doivent être intégrés dans la base de données, vétérinaires canins compris. Il a également été convenu que chaque OVVT complèterait son tableur et le retournerait à Xavier Gouraud, si possible avant la fin de l'année 2017 (échéance qui semble difficile à tenir).

Chaque fichier régional sera ensuite incorporé à la base globale.

2- Tarification Caréo

Le tarif d'achat de licence pour Caréo est estimé à 307 € HT par OVVT la première année. Les années suivantes, ce coût sera compris entre 110 euros/an par OVVT dans l'hypothèse où toutes les OVVT adhèrent à Caréo (borne inférieure de la fourchette de prix) et 220 euros/an par OVVT dans l'hypothèse où une seule OVVT s'équipe de Caréo (borne supérieure de la fourchette de prix).

Il est demandé aux OVVT de se prononcer sur leur décision de s'équiper ou non avec Caréo avant le 15/12/17.

Le guide d'utilisation de Caréo a été mis à disposition des permanents OVVT sur le cloud OVVT.

3- Point sur l'application SNGTV : démonstration version Bêta, retour des DRAAF et DGAI, plan d'action

La version Bêta de l'application SNGTV a été présentée par Xavier Gouraud en fin de matinée. Cette application sera également présentée à la DGAI.

Il a été suggéré au cours de la réunion que les Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP) puissent notifier directement dans l'application.

Une harmonisation sera nécessaire dans la communication de la part des DDPP et des OVVT vers les vétérinaires habilités (harmonisation à mettre en œuvre au cas par cas à l'échelle régionale).

Il faudra également préciser les passerelles qui peuvent être établies entre le site internet des GTV régionaux et l'application (cas de la Bretagne et de la Corse par exemple).

Il est suggéré de vendre aux Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) le système de notification pour les plans d'urgence, avec la possibilité d'avoir connaissance des personnes qui ont effectivement lu les notifications.

Des copies d'écran de l'application doivent être envoyées aux OVVT afin de pouvoir présenter l'application aux DRAAF.

4- *Communication entre OVVT et OVVT/SNGTV : partage de documents et autres pour favoriser la mutualisation des expériences*

Différentes actions ont été identifiées pour favoriser la communication entre les permanents OVVT :

- **Création d'un dossier « OVVT » commun dans le cloud** (Insertion de ce cloud dans la nouvelle **application smartphone** envisageable à moyen terme ?) ;
- Création d'un groupe **Whatsapp** pour les Permanents OVVT ;
- **Visioconférences.**

5- *Partage des compétences au sein du réseau OVVT*

Un fichier Excel regroupant les compétences particulières au sein du réseau OVVT (biostatistiques, épidémiologie, gestion de base de données, connaissances filières, etc.) a été créé et mis en partage sur le cloud OVVT. Ce document, qui peut être modifié et complété en tant que de besoin, a pour objectif de rendre le réseau OVVT plus efficace en mutualisant les aptitudes de chacun.

6- *Principales actions menées par les OVVT*

Les principales missions de formation et d'encadrement technique des vétérinaires habilités consistent à :

- Contribuer à **animer le réseau des vétérinaires habilités**, en lien avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et les Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP), et impliquer l'ensemble des **vétérinaires habilités dans les actions collectives réglementées** ;
- Contribuer au déploiement des **formations des vétérinaires habilités** selon les programmes et les thématiques validés par la DGAI ;
- Contribuer à la mise en œuvre des **visites sanitaires** ;
- Participer à la **collaboration régulière et étroite entre les administrations, l'OVS, les vétérinaires habilités et les laboratoires départementaux d'analyses vétérinaires** ;
- Contribuer à l'amélioration permanente de **l'efficacité de l'action des vétérinaires habilités** (qualité, efficacité, adaptabilité).

Un point est réalisé sur les conventions. L'inconnu reste sur la région Centre – Val de Loire.

Concernant la participation aux frais de fonctionnement d'une section spécialisée de l'OVVT (section apicole par exemple) pour des vétérinaires habilités non adhérents du GTV, le chiffre de 5 IO HT par personne avait été évoqué. La Bretagne se dirige vers un montant unique de 10 IO couvrant toutes les sections spécialisées actuelles ou futures.

Action : préparer un argumentaire pour justifier la participation aux frais de fonctionnement de l'OVVT pour les vétérinaires habilités non adhérents au GTV.

Recenser dans une grille les tarifs pratiqués par chaque OVVT (Xavier Gouraud).

Au sujet de l'hypothèse de cotisations communes avec l'AFVAC, l'AVEF et la SNGTV : des simulations avaient été faites il y a quelques années qui montraient, dans cette hypothèse, la menace forte d'une baisse globale des cotisations collectées par l'ensemble des organisations professionnelles vétérinaires.

6.1. **Animer le réseau des vétérinaires habilités, en lien avec la DRAAF et les DDPP**

Différentes actions ont été identifiées pour mener cette action :

- **Création d'une base de données des vétérinaires habilités dans la région** (coordonnées, lieu d'exercice, départements d'habilitation, etc.) :
 - ✓ Pour diffusion ultérieure d'informations par filière d'activité,
 - ✓ Difficulté : données DDPP parfois incomplètes ou erronées – difficultés parfois pour se procurer le fichier des vétérinaires par filière auprès de l'Ordre des Vétérinaires et pour en assurer la mise à jour ;
- **Etat des lieux du maillage vétérinaire** et identification des déserts sanitaires (par cartographie) ;
- **Identification de vétérinaires « référents »** régionaux pour des thématiques particulières ;
- **Communication avec les vétérinaires habilités** via différents supports : newsletter, extranet OVVT, site internet ;
- **Création de l'identité visuelle de l'OVVT ;**
- **Identification des attentes et des besoins des vétérinaires habilités :**
 - ✓ Besoins en information, communication,
 - ✓ Besoins en matériel (ex : matériel de tuberculination pour dépistage en IDC, etc.),
 - ✓ Participation aux **réunions régionales** et diffusion des comptes-rendus à l'ensemble des vétérinaires habilités.
- Il a été fait mention au cours de la réunion de la crainte des responsables de certaines DDPP que la diffusion des informations au travers du permanent OVVT leur fasse perdre contact avec « leurs » vétérinaires.

6.2. Déploiement des formations des vétérinaires habilités selon les programmes et les thématiques validés par la DGA

Différentes actions ont été identifiées pour mener cette action (à adapter en fonction du niveau d'implication des DDPP) :

- **Identification des formations organisées dans la région**, diffusion des dates et des thématiques ;
- **Sondage** des vétérinaires habilités sur les thématiques FCMS souhaitées pour 2018 ;
- Coordination avec le SRAL pour **cohérence et bonne répartition** des thématiques sur le territoire, choix lieux et dates ;
- Création de **quizz « test de connaissances »** relatifs aux FCMS ;
- **Relance** des vétérinaires concernés par les formations ;
- **Création de journées thématiques** (ex : regroupement des 2 FCMS tuberculose) ;
- Rédaction d'une « **plaquette de formation** » : voir site *Formation/Formation mandat sanitaire/catalogue 2017* ;
- Gestion et suivi des **points des vétérinaires**, envoi d'un mail d'alerte avec le nombre de points en début de cycle (mail personnalisé) ;
- **Saisie des inscriptions, relation avec les formateurs et envoi des convocations ;**
- Saisie des **personnes présentes et des barèmes kilométriques (IK)** pour indemnisation par les DDPP ;
- Bilan des **évaluations des formations ;**
- Organisation de **formations locales ;**
- **Exemple IDF pour toucher tous les vétérinaires sanitaires** : formations pour les vétérinaires canins sur les volailles et les petits ruminants, approche « mixte » animaux de compagnie et relais épidémiologiques des dangers sanitaires majeurs. Effet « gagnant-gagnant » : les vétérinaires peuvent répondre aux attentes des propriétaires, et DDPP et SRAL peuvent compter sur des vétérinaires sentinelles.

6.3. Mise en œuvre des visites sanitaires

Différentes actions ont été identifiées pour mener cette action :

- Participation aux **réunions de prophylaxie** de la DDPP et proposition de présenter les visites sanitaires au cours de ces réunions ;
- **Sondage des vétérinaires habilités concernant les visites sanitaires :**
 - ✓ Satisfaction quant au contenu, au retour terrain,
 - ✓ Lors de rencontres individuelles,
 - ✓ Par questionnaire ;
- **Rappel** du taux d'avancement et des principales informations relatives aux visites sanitaires dans la newsletter ;
- **Relances** pour réalisation des visites sanitaires ;
- **Relais d'information et appui technique pour la réalisation des visites sanitaires ;**
- Création d'un document d'accompagnement des visites sanitaires complémentaire, plus **adapté aux spécificités régionales**.

6.4. Renforcer la collaboration avec les autres acteurs du sanitaire

Différentes actions ont été identifiées pour mener cette action :

- **Rencontre/Echanges réguliers DDPP et DRAAF :**
 - ✓ Réunions de lancement des prophylaxies,
 - ✓ Réunions institutionnelles (assemblée générale constitutive PSR, FRGDS, etc.),
 - ✓ Formations au mandat sanitaire,
 - ✓ Participation aux instances de gouvernance sanitaire (Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale **CROPSAV**) ;
- Mise en place d'un **calendrier de rencontres / réunions téléphoniques ;**
- **État des lieux lors des rencontres individuelles avec les vétérinaires habilités :** questionnement quant à leurs relations avec le laboratoire vétérinaire départemental, le GDS, les éleveurs ;
- Création d'un **trombinoscope et d'un logigramme fonctionnel** des acteurs sanitaires qui sera diffusé au réseau des vétérinaires habilités ;
- Organisation avec les **laboratoires** de formations à destination des vétérinaires habilités.

6.5. Amélioration permanente de l'efficacité de l'action des vétérinaires habilités (qualité, efficacité, adaptabilité)

Différentes actions ont été identifiées pour mener cette action :

- **État des lieux des conditions d'exercice de la mission sanitaire** des vétérinaires habilités lors des entretiens individuels, pour restitution à l'administration et propositions de pistes d'amélioration ;
- Identification des **réunions techniques** pour les vétérinaires habilités (ex : prophylaxie) ;
- Identification des **outils de communication** privilégiés par les vétérinaires habilités au quotidien et en temps de crise ;
- **Messages techniques** diffusés par l'OVVT (newsletter, site, extranet, etc.) ;
- Propositions de **formations** ouvertes à tous les vétérinaires habilités ;
- **Veille sanitaire et réglementaire ;**
- **Archivage des informations techniques et réglementaires** relatives aux dangers sanitaires réglementés ;
- **Suivi des prophylaxies** (qualité des données, gestion des fiches navette, suivi des conventions quadripartites, cahier de prophylaxie) ;
- Mise en place de **vétérinaires référents par filière ou domaine de compétences ;**

- Meilleure utilisation à terme du **site SNGTV** comme plateforme d'information accessible à tous les vétérinaires habilités (et pas seulement les adhérents) ;
- **Formations nouvelles thématiques : One Health** ; réunions dédiées aux **jeunes vétérinaires** (moins de cinq ans d'exercice) pour construction de réseaux locaux et sensibilisation à la qualité des données sanitaires ;
- Rédaction de **fiches techniques et opérationnelles**.

6.6. Autres actions menées par les OVVT

D'autres projets régionaux particuliers ont également été mentionnés au cours de la réunion :

- Information/Formation des jeunes éleveurs en lycée agricole ;
- Feuille de route pour l'appui des des GTV départementaux ;
- Organisation de « we terroir » avec les GTV Juniors ;
- Soirée d'accueil des nouveaux vétérinaires ;
- Présentation du projet conduit en PACA : rencontre individuelle des vétérinaires pour effectuer un état des lieux du maillage sanitaire. 75% des vétérinaires de la région PACA ont moins de 10% de leur activité en rurale (envisager une tarification particulière de la cotisation au GTV ?). La région PACA regroupe 20 adhérents au GTV.

La région Grand-Est témoigne également du manque de vétérinaires dans les départements du 10, 67, 68. Christophe Brard évoque à cette occasion les travaux dans le cadre de la feuille de route pour le maintien des vétérinaires en zones rurales. Sur la désertification rurale, il invite les GTV à prendre contact avec l'Ordre et le syndicat local pour rencontrer les élus locaux. L'exemple du protocole développé dans le 06 est une bonne illustration.

7- Propositions de pistes pour l'Animation des OVVT

Les trois pistes principales retenues concernant l'animation du réseau OVVT sont les suivantes :

- Le recensement des initiatives à l'échelle régionale/départementale et le partage des expériences ;
- La mutualisation des travaux et des compétences (**il est rappelé que le montage budgétaire de conventions et d'actions peut être réalisé avec l'appui de Xavier Gouraud**) ;
- La diffusion d'informations d'intérêt commun aux OVVT.

7.1. Recensement des initiatives à l'échelle régionale/départementale et partage des expériences

Différentes actions ont été identifiées pour permettre le recensement à l'échelle nationale des projets et initiatives menés en région :

- **Centralisation des projets/initiatives régionales pour mise en ligne d'une liste à disposition des permanents OVVT ;**
- **Connaissance des relations OVVT/DDPP en région ;**
- **Connaissance de la situation et des problèmes éventuels rencontrés depuis la création des OVVT (accueil des initiatives de l'OVVT par les vétérinaires, relation avec les DDPP, etc.).**

L'Occitanie rapporte par exemple les difficultés à avoir des vétérinaires dans le piémont pyrénéen, occasionnant des tensions avec les homologues espagnols.

A cet effet, les informations seront recueillies par le biais d'un questionnaire en ligne, permettant l'envoi par mail d'une synthèse tous les trimestres aux permanents OVVT. Des réunions téléphoniques seront organisées en tant que de besoin, et des réunions physiques seront tenues selon une fréquence annuelle ou biannuelle.

7.2. Mutualisation des travaux et des compétences

Différentes actions ont été identifiées pour permettre la mutualisation des travaux et des compétences au sein du réseau des OVVT :

- **Information de la SNGTV** si l'initiative locale est jugée intéressante pour diffusion à l'ensemble des permanents OVVT ;
- **Partage de documents dans le dossier « OVVT » du cloud** : accessible à l'ensemble des permanents OVVT ;
- **Création d'une bibliothèque commune** (Ex : monographies dangers sanitaires, synthèses sur les obligations réglementaires des détenteurs par espèce, etc.) qui regroupera notamment tous les documents disponibles sur le site de la SNGTV libres de diffusion aux vétérinaires sanitaires :
- **Identification de référents OVVT** pour chaque thématique ;
- **Identification des compétences particulières** au sein du réseau des permanents (Ex : statistiques, épidémiologie, etc.) au moyen d'un document Excel consultable et modifiable mis en ligne sur le Cloud OVVT.

7.3. Diffusion d'informations d'intérêt commun aux OVVT

Différents moyens de communication ont été identifiés pour diffusion d'informations depuis le niveau national vers les permanents OVVT :

- **Mails d'information** aux permanents OVVT avec copie aux Présidents GTVR et GTVD ;
- **Réunions téléphoniques** au besoin ;
- **Réunions physiques biannuelles** (avril et novembre/décembre) ;
- **Veille réglementaire** diffusée aux OVVT + suggestion d'extension de l'accès SNGTV à *Légiveille* à l'ensemble des OVVT, avec diffusion possible des informations aux vétérinaires sanitaires (discussion en cours ; des propositions seront transmises par Xavier Gouraud) ;
- Lien avec les thématiques de la **Plateforme d'Epidémiosurveillance en Santé Animale**.

Conclusion

Cette seconde journée consacrée au fonctionnement des OVVT, riche d'échanges, a été l'opportunité de faire le bilan sur les actions menées dans les différentes régions, et de poser les bases de la coordination future entre les OVVT.

Le tour de table réalisé en fin de journée a permis de recueillir les avis très positifs des participants.

Magali RUIZ